

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le 27 septembre 2024, à 15 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute-Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : MAINDRON Bernard, COSSON-DESCUBES Suzy, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, ANNEREAU Thierry, BORDE Pierre, TONNEAU Jean-Marie, PERRIER Jean-François, BIRON Cécile, SAUVEZIE Dominique, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, CHATELAIN Patrick, PLAT Pierre, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, VALLIER Marie-Hélène, CARRÉ Joël, FREDERIC Daniel, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, DELUT Jean-Luc, BOOR Pascal, BERGIER Paul, FORTIER Manuella, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, DURET Chantal, LECLERC Gérard, DEBS Elisabeth, GIRAUDEAU Patrick, POUJADE Yves, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, NUVET Raymond, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, LEFEVRE-FARCY Didier, REYNAL Jean, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, BUREAU Marie-Christine, MICHEAU Jackie, BOTTON Jacky, VIAUD Thierry, CLEMENT Gérard, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, MOUNIER Pascal, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, MARTIAL Claude, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, CHAUSSEREAU Joël, PAILLE Jean Marc, FEUILLET Alain, EDOUARD Loïc, FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, SCIARD Hughes, MARIAN Jean-Pierre, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, AMAT Pierre, BOURSIER Eric.

Etaient représentés : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, DESSAIVRE Jean-Jacques par LYS Chantal, RAYMOND Serge par GILLIBERT André, JOURDAIN Serge par ROUHAUD Dany, BERTRAND Georges par COTARD Gérard, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, PICQ Patrick par DROUET Marylène, LHERMITE Karine par BOULIER Ludovic, MARSAUD Eliane par CHARRON Philippe, LAVALETTE Christian par BOUTET Christophe, POTIER Jean Philippe par GENTET Francis, BRIÈRE Christel par PERRIN Madeleine, COUÉ Jean-François par GUILBAUD Philippe, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, CHARLASSIER Hervé par RODRIGUEZ Martinez, NIVARD Laurent par PREVAUD Martine, VION Michel par BRUNEAU Delphine, MAZZOCCHI Jean François par GODET Philippe, OLIVIER Fabrice par BRUANT Franck.

Procurations : ARRIVE Roland à THOMAS Jean Marc, MATTIAZZO Lise à SAUVEZIE Dominique, MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, DIEZ Elisabeth à GIRAUDEAU Patrick, BRIAUD Céline à BOULLE Christophe, GUILLEMAIN Ghislaine à MOUCHEBOEUF Julien, MORASSUTTI Nicolas à PERONNEAU Chantal, SUIRE Claudine à CLEMENT Gérard, VELEZ Jean-Michel à VIAUD Thierry, LOPEZ Evelyne à QUESSON Jacky, ROBERT Bruno à BERTRAND Marc, BRUA Christiane à BIGEY Laurent, MARCHESIN Dominique à SEGUIN Bernard.

Absents excusés : ARRIVE Roland, AUDEBERT Michel, OLLIVIER Michel, POZZOBON Alain, MATTIAZZO Lise, BADIE Vincent, RODE Michel, MARRAUD Christine, TARDY Isabelle, ANDRE Franck, FAURE Bruno, RAVET Pierre-Jean, CARTRON Jean Pascal, MARTY Michel, SALAH Christian, LANDREAU Bernard, DEBORDE Bruno, DIEZ Elisabeth, BRIAUD Céline, GUILLEMAIN Ghislaine, MORASSUTTI Nicolas, MASERO Michel, DUGUE Christian, LANGLAIS Jean-Charles, SUIRE Claudine, TELNGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, GAGNON-BABIN Julie, YOU Agnès, BERTHELOT Patrick, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, LOPEZ Evelyne, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, DE OLIVEIRA Katia, MALANGIN Sylvie, CONTE Marie-Hélène, ROBERT Bruno, BRUA Christiane, MARCHESIN Dominique, DUFOUR Christian, PERUFFO Bernard, GEORGEON Raphaël, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 113

Nombre de votants : 126

Nombre d'absents excusés : 45

Nombre d'absents ayant donné procuration : 13

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Objet : Création d'un poste d'assistant/assistante d'enseignement artistique, spécialité percussion, relevant du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction publique ;

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Sur la proposition de Monsieur le Président de la Communauté de Communes et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DÉCIDE

- La création, à compter du 1^{er} novembre 2024, d'un emploi permanent d'assistant/assistante d'enseignement artistique, spécialité percussion, dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps non complet, à raison de 13 heures hebdomadaires, pour exercer les missions suivantes :
 - Enseignement des instruments de percussion ;
 - Organisation, suivi et évaluation des élèves ;
 - Conduite de projets pédagogiques et culturels à dimension collective ;
 - Veille artistique et mise à niveau de sa pratique ;
 - Intervention artistique et pédagogique.
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans au vu de l'application de l'article L332-8 du Code général de la Fonction publique. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois concerné.
- Le Président procédera aux déclarations de vacance de poste et prendra toutes les dispositions relatives au recrutement.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- La suppression de ce même poste initialement créé à temps non complet, à raison de 9 heures hebdomadaires.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le **07 OCT. 2024**
Le Président
Claude BELOT

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex